

Appel à communication
Les formes de réglementation des métiers

4^e journée d'études internationales

Les inscriptions spatiales de la réglementation des métiers
(Moyen Âge et époque moderne), 10-12 juin 2021

À la suite des trois rencontres de 2017, 2018 et 2019, l'enquête sur *Les formes de réglementation des métiers dans l'Europe médiévale et moderne* se poursuit pour un quatrième et dernier colloque international sur la dimension spatiale des normes professionnelles. Si l'Europe au sens large a été choisie comme point de départ, des contributions pourront envisager l'apport d'autres aires culturelles ou d'expériences coloniales... Pour rappel, la réglementation est envisagée ici comme processus, depuis l'élaboration de règles jusqu'à leur mise en application, sans se limiter aux formes écrites et stabilisées des statuts, ni aux organisations de type corporatif : les ordonnances princières ou municipales, la jurisprudence ou les coutumes non-écrites peuvent faire partie de cet encadrement normatif des professions, de même que des groupements non institués peuvent se régler à travers la fabrication ou l'écoulement de tel ou tel produit.

La diffusion et l'ancrage spatial de ces différents types de droits dans les sociétés médiévales et modernes est donc à interroger à plusieurs échelles, du périmètre souvent débattu des associations de métiers locales jusqu'aux normes valables dans des territoires ou des réseaux plus vastes, comme la législation sur les prix et salaires adoptée par plusieurs royaumes à partir de la fin du XIII^e siècle, les hanses, l'inspection des manufactures, les compagnonnages...

1/- Comment se construisent les espaces juridiques : par polarisation autour d'un texte ou d'un acteur appliquant des normes non écrites, par délimitation de frontières spatiales, ou selon d'autres modalités ? Dans quelle mesure ces espaces sont-ils reliés à ceux de juridictions, d'organisations de sociabilité (confréries...), d'entreprises (mines et carrières, chantiers, manufactures, arsenaux, sociétés commerciales...), d'aires de marché ou de réseaux économiques ? Il sera bienvenu d'aborder des espaces réputés marginaux sur le plan géographique (forêts, marais, montagnes, littoraux, mer...), ou socio-juridique (les collèges, les hôpitaux, les couvents, les quartiers privilégiés...) où des travaux récents ont mis en valeur la régulation de professions.

2/- Quelles sont les modalités de diffusion ou de concentration des normes à l'intérieur de ces espaces (publicité, renouvellement, conservation, contestation, application) ? Comment des pôles de réglementation comme les foires et marchés ou les manufactures s'articulent à des lieux inégalement contrôlés comme les boutiques, les « chambres », les faubourgs, les villages ou les espaces dits « marginaux » cités ci-dessus ? On pourra mettre l'accent sur les vecteurs concrets de répartition de la norme dans l'espace. Quels en sont les acteurs ? Quels sont les médias empruntés ? Si les sources sont parfois ténues, il semble important de replacer la formation de ces territoires réglementés dans le cadre large des circulations et communications du monde médiéval et moderne.

3/- Quelle est la circulation des normes professionnelles entre les espaces juridiques locaux ou nationaux ? Dans quelle mesure existe-t-il des modèles dont s'inspirent plus ou moins explicitement d'autres réglementations, comme cela a été suggéré pour Paris ou Barcelone par une historiographie à renouveler ? Les règles de certaines professions sont-elles empruntées ou imitées localement par d'autres activités ? Des réseaux de textes semblables rapprochent-ils des activités similaires bien qu'elles soient distantes spatialement ?

4/- Enfin, quel peut être l'apport du *spatial turn*, entamé dans d'autres champs historiques, quant à la réglementation des métiers ? Doit-on retenir l'espace comme producteur même d'une réglementation donnée ? En quoi la ville ou le village peuvent-ils être les supports mêmes d'une labellisation des produits, des marchandises, en lieu et place des individus ou des métiers qui les y confectionnent, qui les y vendent ? Un espace peut-il s'auto-crée par possession ou revendication d'une réglementation, autant qu'un collectif humain ?

Tous ces processus spatiaux sont dynamiques, ce qui implique de prendre en compte les conflits ou les coopérations, les dominations ou les accords, les innovations ou les restaurations qu'ils ont abrités.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de dresser un bilan du projet mené depuis 2017 sur les formes de la réglementation des métiers.

Les rencontres auront lieu du 10 au 12 juin 2021, à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Un dispositif de visio-conférence sera prévu en cas de restrictions sur la mobilité des participants dues aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

Les langues utilisées lors de ces journées sont le français et l'anglais. Les communications seront de 20min suivies de 10min de discussion. Si vous souhaitez proposer une communication pour cette rencontre, veuillez faire parvenir à l'adresse espace.reglementation@gmail.com un abstract d'environ **2500 signes** (ou 400 mots) dans une de ces langues, ainsi qu'une **courte biographie** indiquant votre rattachement institutionnel avant le **2 novembre 2020**.

Comité d'organisation de la quatrième rencontre :

Robert Carvais (CTAD – Université Paris Nanterre) ; Catherine Rideau-Kikuchi (UVSQ-DYPAC) ; Mathieu Marraud (CRH) ; Arnaldo Sousa Melo (Universidade do Minho) ; François Rivière (Université d'Évry-Val d'Essonne-LaMOP-IDHES)

Comité scientifique de l'ensemble des rencontres :

Philippe Bernardi (Paris 1-Lamop) ; Caroline Bourlet (IRHT) ; Robert Carvais (CTAD – Université Paris Nanterre) ; Maxime L'Héritier (Paris 8-ArScAn) ; Corine Maitte (Université Gustave Eiffel-ACP) ; Mathieu Marraud (EHESS-CRH) ; Judicaël Petrowiste (Université de Paris-ICT) ; François Rivière (Université d'Évry-Val d'Essonne-LaMOP-IDHES) ; Arnaldo Sousa Melo (Universidade do Minho- Lab2Pt) ; Catherine Rideau-Kikuchi (UVSQ-DYPAC) ; Jean-Louis Roch (Université de Rouen-GRHIS)